



Aix en Provence

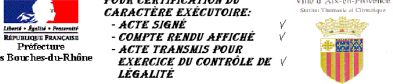
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.228**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27953- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE ET DE TERRASSEMENT CHAUFFAGE URBAIN SUR L'AVENUE JEAN GIONO - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLICQUE POUR L'ANNÉE 2012.

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.14

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public
LG/96-88

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

-

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE ET DE TERRASSEMENT CHAUFFAGE URBAIN SUR L'AVENUE JEAN GIONO - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2012. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification du secteur Rotonde ainsi que des travaux de terrassement chauffage urbain sur l'avenue Jean Giono.

Pour mémoire, les travaux de requalification du secteur Rotonde se déroulent en trois phases : la première phase concerne la Place Jeanne d'Arc, le début de la rue Espariat et la Place Ferréol, la deuxième porte sur la Place des Combattants d'Afrique du Nord et la troisième sur le début de l'avenue des Belges, côté Rotonde.

A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de construction du futur Apple Store en lieu et place de l'ancien Office du Tourisme, Place du Général de Gaulle.

Compte tenu des travaux actuellement en cours, des commerçants ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public au titre du rôle et des droits d'emplacement pour l'année 2012, faisant suite aux nuisances supportées.

En effet, malgré toute l'attention apportée pour limiter ces nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les commerces situés dans ces secteurs. Je vous

rappelle que la Ville a déjà procédé à des mesures d'exonération, notamment dans le cadre des travaux de l'avenue Sainte Victoire, du Forum des Cardeurs, de la rue Mignet, de Sextius Mirabeau et du Cours Mirabeau.

Dès lors, à l'instar des années précédentes et dans un souci d'équité des usagers du domaine public, je vous propose d'appliquer, à l'ensemble des commerces concernés, une exonération partielle du rôle et des droits d'emplacement pour l'année 2012 de la manière suivante :

I / Concernant la Place Jeanne d'Arc / Début Rue Espariat / Place Ferréol.

Les travaux de requalification ont commencé début juillet 2012 et ils se prolongent sur l'année 2013. Dès lors, sur l'année 2012, les travaux ont duré 6 mois (soit **de juillet à décembre 2012**).

Dès lors, je vous propose d'appliquer aux 12 commerces mentionnés ci-dessous une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public de 45% sur la facture annuelle du rôle 2012 et de 45% sur la facture mensuelle des droits d'emplacement pour les 6 mois de travaux réalisés en 2012. Dans ce cas, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à : **55 591,91 €**.

Tableau des établissements concernés :

Etablissements	Adresse
DUMAS FLEURS	PLACE JEANNE D'ARC
CREDIT LYONNAIS	PLACE JEANNE D'ARC
LA ROTONDE	2 PLACE JEANNE D'ARC
L'ATELIER	2 PLACE JEANNE D'ARC
CREDIT MUTUEL	6 PLACE JEANNE D'ARC
KIOSQUE TOMATIS	PLACE JEANNE D'ARC
BANQUE H.S.B.C	10 PLACE JEANNE D'ARC
LE CINTRA	14 PLACE JEANNE D'ARC
LE SEITO	14 PLACE JEANNE D'ARC
LE CEZANNE	50 RUE ESPARIAT
LE FESTIVAL	67 BIS ESPARIAT
SIMPLY FOOD	67 RUE ESPARIAT

II / Concernant la Place du Général de Gaulle / Début Avenue des Belges

Les travaux de construction de l'Apple Store ont commencé début novembre 2012 et ils se prolongent sur l'année 2013. Dès lors, sur l'année 2012, les travaux ont duré 2 mois (soit **de novembre à décembre 2012**).

Dès lors, je vous propose également d'appliquer aux 3 commerces mentionnés ci-dessous une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public de 45% sur la facture annuelle du rôle 2012 et de 45% sur la facture mensuelle des droits d'emplacement pour les

2 mois de travaux réalisés en 2012. Dans ce cas, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à : **2 601,09 €**.

Tableau des établissements concernés :

Etablissements	Adresse
FLUNCH	4 AV DES BELGES
KIOSQUE LE REGAL	2 AV DES BELGES
KIOSQUE LA FRINGALE	PLACE GENERAL DE GAULLE

III / Concernant l'avenue Jean Giono

Les travaux de terrassement pour le réseau chauffage urbain ont commencé début juillet 2012 et se sont terminés fin octobre 2012. Ils ont donc duré 4 mois.

Un seul commerce a été impacté par ces travaux et a sollicité une exonération de son droit d'emplacement. Il s'agit du camion pizza dénommé « PIZZA FRANCKY », situé au 23 avenue Jean Giono. Dès lors, je vous propose d'appliquer au commerce concerné une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public de 45% sur la facture mensuelle des droits d'emplacement pour les 4 mois de travaux réalisés en 2012. Ce dernier n'étant pas concerné par le rôle, il n'y a pas lieu d'appliquer d'exonération à ce titre. Dans ce cas, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à : **542,72 €**.

Le montant cumulé des exonérations de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public pour les trois secteurs susvisés selon les modalités appliquées ci-dessus, **s'élève à : 58 735,72 €**.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance pour l'Occupation du Domaine Public de 45% sur la facture annuelle du rôle 2012 et de 45% sur la facture mensuelle des droits d'emplacement pour les mois concernés par les travaux. aux commerces dénommés ci-dessus, pour un montant total de 58 735,72 euros.

- **DIRE** que pour l'année 2013, ces dispositions tarifaires seront appliquées pour les travaux de réseaux et de voirie réalisés au titre de l'année 2013, après examen de chaque cas particulier.

2013.228 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SECTEUR ROTONDE ET DE TERRASSEMENT CHAUFFAGE URBAIN SUR L'AVENUE JEAN GIONO - EXONERATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLICQUE POUR L'ANNÉE 2012.

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**